



Mesures prophylactiques de lutte contre la GRIPPE EQUINE

1/ En cas de suspicion et/ou contact possible avec des chevaux ou des véhicules ayant accueilli des animaux ou des personnes en provenance de l'hippodrome de Ksar Essaid, il faut :

- isoler les chevaux suspects,
- limiter des mouvements de chevaux dans et hors de l'écurie, les arrêter en cas de confirmation,
- isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects- suivre la température de ces animaux pendant 1 semaine (période d'incubation),
- contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, de la toux ou du jetage et procède à des prélèvements (écouvillon naso-pharyngé), si nécessaire, pour recherche du virus de la grippe équine,
- nettoyer puis désinfecter les vans et camions de transport provenant de l'hippodrome,
- les abreuvoirs communs sont prohibés.
- les ustensiles de pansage et de nettoyage doivent être propres à chaque cheval et nettoyer puis désinfecter régulièrement.

2/ En cas de confirmation : appliquer les mesures listées ci-dessus et les compléter par les suivantes :

- désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus,
- Nettoyer et désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »,
- Nettoyer et désinfecter les vans et camions de transport,
- limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins,

- mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints),
- réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si le personnel est unique.

Ces mesures de prévention doivent continuer d'être appliquées pendant 21 jours après constat du dernier cheval hyperthermique.

3/ Pour les manifestations équestres :

- organisateurs et participants doivent prendre les mesures de contrôle nécessaires afin de s'assurer de ne pas engager leur responsabilité dans la diffusion du virus.
- Aucun équidé ne peut participer à un concours sportif si son protocole de vaccination n'est pas respecté.

VACCINATIONS

Du fait de la forte contagiosité et de la gravité des symptômes, la vaccination de tous les équidés est fortement recommandée, d'autant plus que l'efficacité et l'innocuité des vaccins disponibles a été démontrée.

Ne vacciner que des animaux en bonne santé.

Si les chevaux sont régulièrement vaccinés (tous les 6 mois et 21 jours), *il faut faire un rappel de la vaccination le plus tôt possible même si la date de rappel de la vaccination n'est pas arrivée à échéance.*

Si les chevaux ne sont pas régulièrement vaccinés, il faut suivre le protocole de vaccination demandé par la FTSE :

- *La primovaccination consiste en 2 injections à 21 - 92 jours d'intervalle, - 1^{er} rappel dans les 6 mois et 21 jours qui suivent la deuxième injection de la primovaccination.*
- *Rappel tous les 6 mois et 21 jours .*

L'immunité apparaît 15 jours environ après la seconde injection de primovaccination.

La Soukra le 6 Mai 2021

Dr. Mohamed Lassâad **SMAOUI**
Président de la Commission Vétérinaire à la FTSE